

Q17 sedo c) Le fait qu'un organisme soit à but lucratif ou non ne doit pas être un facteur décisif dans la décision.
sedo L'important est que l'entité choisie dispose d'une déclaration d'objectifs ambitieuse et précise, incluant
sedo notamment un accès facilité aux noms de domaine et une mise en valeur de l'extension, afin de
sedo permettre aux utilisateurs d'exploiter pleinement le potentiel des noms de domaine en .fr en termes de
sedo communication et d'image.
sedo d) Oui, si ces actions sont là encore précisément définies et si elles sont véritablement en rapport avec le
sedo rôle du registre.
sedo
sasi a) OUI un organisme à but non lucratif et pas une société concurrente !!!
sasi b) engagement dur le financement d'actions de gestion de l'internet comme par exemple
sasi des actions pour une bonne gestion des DNS et de la lutte anti-spam
sasi
sasi
open-it L'organisme a but non lucratif a pour avantage d'être neutre dans la prise des
open-it décisions, et permet une communication unifiée concernant l'appropriation du TLD. Open
open-it It Martinique rassemble les professionnels des TIC en Martinique et organise déjà des
open-it actions communes Opérateurs / Web agency / Entreprises de services & logiciels TIC.
open-it Nous disposons des compétences en interne afin d'évaluer et anticiper les évolutions
open-it techniques concernant la gestion des DNS et les nouvelles pratiques de l'internet.
open-it b) Etant donné la taille des marchés régionaux, il faut associer les offices aux réflexions
open-it scientifiques en terme de R & D, et éventuellement leur demander un co-financement en
open-it fonction de leurs moyens.
open-it
open-it
mediaserv a) Oui, l'office d'enregistrement devrait être un organisme à but non lucratif.
mediaserv b) Non. Eu égard à la taille des marchés, il est peu vraisemblable que les revenus
mediaserv dérivés de l'activité d'office d'enregistrement permette de dégager des excédents
mediaserv significatifs pour mener de telles actions, et cela risquerait de décourager les candidats et
mediaserv au final pénaliser l'évolution de ces extensions.
mediaserv
mediaserv
mail-club a) Il est préférable de choisir comme office d'enregistrement un organisme à but
mail-club non lucratif pour éviter toute dérive mercantile des extensions nationales.
mail-club b) On peut demander aux candidats un minimum d'engagements pour s'assurer
mail-club du futur développement des extensions nationales.
mail-club
mail-club
isofrance La gestion désintéressée est la meilleure garantie d'une préservation des intérêts de l'ensemble
isofrance des acteurs.
isofrance La gestion d'un ressource critique comme le nom de domaine relève d'ores et déjà d'une
isofrance mission d'intérêt général, qui doit donc maintenir sa pérennité et observer les principes de
isofrance base du service public : continuité, adaptabilité, égalité d'accès.
isofrance Il y a naturellement une responsabilité sociale de l'office dans le contexte dans lequel il évolue
isofrance et comme l'un des représentants de la France dans le milieu de la gouvernance mondiale de
isofrance l'internet, dans la limite de son objet - nom de domaine.
isofrance
isofrance
inria-renat a) Oui, en raison du caractère national du bien immatériel de l'Etat, que constituent les
inria-renat extensions nationales
inria-renat b) Oui évidemment
inria-renat
inria-renat
fce telecona) Le rôle de registre est unique pour une extension donnée, et les ccTLD
fce telecon constituent des références uniques attachées à un territoire.
fce telecon Il doit donc être assorti de contraintes spécifiques permettant d'assurer son

face teleconindépendance et sa neutralité par rapport aux entités commerciales du domaine face teleconcomme les bureaux d'enregistrement.

face teleconChoisir un organisme à but non lucratif est une des options qui facilite la prise en face teleconcompte du rôle unique et spécifique attaché à cette fonction.

face teleconb) La priorité d'un registre doit être de donner toutes les garanties de service, de face teleconqualité, de maîtrise des coûts en matière de gestion de l'extension. Si des actions face telecondans le domaine de la coopération ou de projets de R&D ne sont pas à exclure, ils ne face teleconsauraient constituer une priorité, ni constituer des engagements inscrits dans les face teleconobligations du registre, et ne pas venir hypothéquer une baisse des tarifs.

face telecom

face telecom

France larç, Oui, sauf à créer des sociétés coopératives d'intérêt collectif dont tous les registrants seraient France larçactionnaires. La cotisation doit se fondre au sein de la charge annuelle facturée pour chaque France larçnom de domaine.

France larçb, Il faut les y inciter pratiquement afin de permettre la conduite de projets de développement de France larçlogiciels libres pour le réseau. Ces projets ont une économie totalement différente des projets France larçapplicatifs. Ils requièrent un encadrement permanent et informé des RFC, donc une France larçparticipation à l'IETF, qui puisse assurer un support professionnel, et puisse être soumis à France larçastreinte rémunérée en cas de risque réseau majeur où leur compétence peut s'avérer France larçnécessaire

France large

France large

dotanco a)

dotanco Comme indiqué précédemment, un TLD se veut servir une communauté dotanco Internet locale. Il peut donc être raisonnable d'imaginer que ce « dotanco serviteur » soit une entité à but non lucratif.

dotanco Sans nécessairement obliger le statut associatif d'ailleurs car des dotanco structures de type SCOP/SCIC voire GIE pourraient convenir.

dotanco L'appel à candidatures doit donc faire attention à ne pas limiter de dotanco manière arbitraire les types d'entités qui peuvent postuler comme dotanco registre.

dotanco Le caractère « à but non lucratif » peut être obligatoire (modulo les dotanco précisions précédentes) ou rendu variable s'il n'est par exemple dotanco qu'un critère de choix parmi les autres critères, pondéré d'un dotanco coefficient jugé adéquat.

dotanco De plus, dans le cadre de ce qui a été évoqué précédemment, le dotanco registre peut être découpé en deux, l'appel à candidatures ne dotanco concernant alors que l'établissement du « pôle administratif » (voir dotanco réponses précédentes), ce dernier ayant alors la charge du choix d'un dotanco opérateur pour le « pôle technique ».

dotanco Le pôle administratif peut (doit ?) être à but non lucratif donc, et dotanco est financé typiquement par un pourcentage sur chaque domaine reversé dotanco par le pôle technique, qui serait lui très probablement plutôt une dotanco entité à but lucratif.

dotanco Dans tous les cas de figure, le rôle de l'état dans la structure dotanco nommée comme registre doit être clairement spécifiée (par exemple si dotanco c'est une association, des membres du gouvernement dotanco peuvent-ils/doivent-ils être membre du conseil d'administration comme dotanco aujourd'hui au sein de l'AFNIC, etc.)

dotanco b)

dotanco L'affectation de financements à des travaux de R&D, de coopération ou dotanco autre (financements de fondation, etc.) ne devraient pas dotanco nécessairement être indiqués en dur dans l'appel à candidature. En dotanco effet ces choix devraient se faire en concertation avec tous les dotanco acteurs, et n'auront de toute façon de sens que dans certaines dotanco extensions, celles jouissant d'un volume non marginal, ce qui ne sera

dotanco pas nécessairement le cas de toutes s'il y a plusieurs registres
dotanco différents.

dotanco L'appel à candidature peut cependant exprimer voire contraindre le
dotanco registre sélectionné à un ordre préférentiel de financements pour
dotanco privilégier certains points. En particulier, le ou les registres
dotanco devraient faire en sorte de participer activement à tous les efforts
dotanco de normalisation (ex: au sein de l'IETF) des protocoles et procédure
dotanco en rapport avec leur activité, à participer aux efforts et travaux
dotanco sur la gouvernance, en relation avec le gouvernement français (au
dotanco sein de l'ICANN et d'autres entités). Et bien entendu de
dotanco collaboration entre registres, en particulier si les extensions sont
dotanco partagées entre plusieurs registres, mais aussi avec d'autres
dotanco extensions non françaises, comme au sein du CENTR.

dotanco
dotanco

dataxy a) seules une association à but non lucratif ou une société coopérative permettraient de garantir
dataxy l'indépendance du registre face aux pouvoirs économiques et politiques.

dataxy b) la gestion de la zone par une agence gouvernementale paraît contraire à la constitution.

dataxy
dataxy

cci-martiniiOui, il nous semble préférable de choisir comme office d'enregistrement des organismes
cci-martiniià but non lucratif (associations, établissements publics ou para-publics).

cci-martiniiLa pérennité de l'établissement et sa crédibilité sont des critères importants.

cci-martinique
cci-martinique

cahri a) Oui.

cahri b) Oui.

cahri
cahri

apdui a) seules une association à but non lucratif ou une société coopérative permettraient de garantir
apdui l'indépendance du registre face aux pouvoirs économiques et politiques.

apdui b) la gestion de la zone par une agence gouvernementale paraît contraire à la constitution.

apdui
apdui

afnic a

afnic La plupart des pays de l'Union Européenne ont confié l'attribution et la gestion des
afnic noms de domaine à des organismes à but non lucratif :

afnic • C'est l'option qui a été retenue en Autriche, en Belgique, en République
afnic Tchèque, au Danemark, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, aux
afnic Pays-Bas, en Norvège, en Pologne, au Portugal, en Suède, au Royaume Uni.

afnic C'est aussi le choix retenu par l'Union Européenne pour la gestion du «.eu».

afnic • Certains pays ont confié la gestion du registre à des structures universitaires
afnic ou publiques comme le Luxembourg, la Suisse, l'Espagne ou l'Italie.

afnic Comme le constate l'OCDE, « les registres de ccTLD sont pour la plupart des
afnic organismes à but non lucratif qui souhaitent répondre aux attentes de leur
afnic communauté Internet locale. Beaucoup de gestionnaires de ccTLD sont des
afnic organismes locaux à but non lucratif ayant une vocation de service public. Ils
afnic professent généralement un engagement actif en faveur des besoins de leur
afnic communauté Internet locale, en conformité avec leur législation locale et/ou
afnic régionale, tout en faisant partie et en tenant compte d'un système mondial
afnic interdépendant ».5

afnic Les organismes à but non lucratif offrent la garantie de pouvoir dissocier le mode de
afnic gouvernance de la répartition des apports financiers à la structure. Ils disposent ainsi
afnic de mécanismes de prise de décisions qui ne sont pas principalement dépendants de la
afnic question de la répartition des bénéfices, ce qui est particulièrement adapté à la
afnic gestion d'une ressource commune.

afnic En outre, les statuts d'une association à but non lucratif sont publics.
afnic Il apparaît donc logique et souhaitable de choisir un organisme à but non lucratif
afnic pour exercer la fonction d'office d'enregistrement.
afnic b
afnic Certaines actions d'intérêt général s'inscrivent dans la continuité du rôle de l'office
afnic d'enregistrement :
afnic • participation active aux efforts de coordination technique de l'internet au
afnic niveau mondial,
afnic • participation à la gouvernance internationale,
afnic • contribution à l'introduction de nouveaux standards,
afnic • transfert des connaissances et savoir-faire, notamment en direction des pays
afnic francophones,
afnic • coordination avec les homologues européens
afnic • contribution à des projets innovants et à la R&D en France.
afnic Plus généralement, l'appel à candidatures pourrait demander aux candidats de
afnic décrire la contribution qu'ils apporteraient, s'ils étaient retenus, à des objectifs ou
afnic actions d'intérêt général :
afnic • développement de l'économie numérique en France,
afnic • coopération internationale,
afnic • présence d'équipes de R&D sur le territoire français
afnic
afnic

acfc-ccip a) oui. Un organisme à but lucratif aurait tendance à privilégier une stratégie stricte de
acfc-ccip volume, au risque de dégrader la qualité de service

acfc-ccip b) oui car l'office d'enregistrement dispose de compétences rares qui, autrement, sont
acfc-ccip difficiles à mobiliser sur de tels sujets. Ces activités d'intérêt général mériteraient
acfc-ccip un financement public complémentaire ou alternatif pour réduire l'impact de ses
acfc-ccip activités sur le tarif aux prestataires.

acfc-ccip

acfc-ccip

o6-12 a) Oui dans le sens où le bénéfice ne devienne pas un critère.

o6-12 b) Sans avis.

o6-12

o6-12

spt-wf a) oui, cela évitera bien des excès.

spt-wf b) Oui aussi, excellent critère d'appréciation de la crédibilité et du sérieux des
spt-wf candidats.

spt-wf

spt-wf

05-26-pp a) non, pourvu que les coûts soient réduits.

05-26-pp b) des projets de R&D liés à la gestion de l'internet.

05-26-pp Il y a d'autres instances pour financer les autres projets.

05-26-pp

05-26-pp

pp-B1431Ca/ Oui, c'est même indispensable puisque c'est un monopole et un service

pp-B1431Cpublic.

pp-B1431Cb/ Non il ne faut pas donner plusieurs objectifs à l'office, Ce serait très malsain et la porte

pp-B1431Couverte à la confusion. L'office ne doit avoir qu'un objectif gestion du .fr Les autres

pp-B1431Cactions sont du ressort d'autres acteurs.

pp-B143105-20B

pp-B143105-20B

pp-05-20 (a) oui, (b) oui (essentiellement parce que le registre actuel le

pp-05-20 fait donc il est possible/souhaitable de poursuivre cette politique).

pp-05-20 Une autre raison est que le registre a besoin sur le long terme de

pp-05-20 maintenir voire probablement de développer des compétences techniques.

pp-05-20 Il faut donc qu'il conserve des liens avec la communauté R&D.

pp-05-20

pp-05-20

pp-05-05 A – Non. Les office d'enregistrement privés sont comme autant de branches de
pp-05-05 distribution.

pp-05-05 B – Non. A chaque office d'enregistrement de mettre en avant ses qualités et les
pp-05-05 avantages de passer par son site d'enregistrement.

pp-05-05

pp-05-05

pp-04-29 a) oui

pp-04-29 b) oui

pp-04-29

pp-04-29

pp06-24B a) seules une association à but non lucratif ou une société coopérative permettraient de
pp06-24B garantir l'indépendance du registre face aux pouvoirs économiques et politiques.

pp06-24B b) la gestion de la zone par une agence gouvernementale paraît contraire à la constitution.

pp06-24B

pp06-24B

06-24-pp a) oui

06-24-pp b) non

06-24-pp

06-24-pp

06-13-pp C'est une peu rapide de classer Nominet, Denic, Eurid et l'Afnic dans la même catégorie "à but
06-13-pp non lucratif". Le statut juridique de Nominet est une "Limited by Guarantee", ce qui signifie que
06-13-pp la responsabilité financière de ses directeurs est classiquement limitée à 1 livre sterling, mais
06-13-pp Nominet pourrait être à but non lucratif ou non, sans changer ses statuts. Denic est une
06-13-pp coopérative des BEs. Ses statuts sont identiques à ceux des coopératives agricoles allemandes,
06-13-pp qui partageaient un tracteur et une moissonneuse. De part ce statut Denic est à but non lucratif, il
06-13-pp couvre les frais de son fonctionnement, en revanche ses membres BEs sont très impliqués dans la
06-13-pp technique de Denic, et des actions collectives qu'aucun BE ne puisse faire seul. Par exemple
06-13-pp grâce au travail collectif des BEs du Denic la diversité des AS (systèmes autonomes) des serveurs
06-13-pp de noms allemands est la plus grande, ce qui en fait un réseau très résistant du point de vue
06-13-pp technique. Eurid, de part la loi belge sur les associations (qui a fait un très grand ménage,
06-13-pp contrairement à la loi 1901, ni celle de Waldeck-Rousseau de 1884), est très proche de statut
06-13-pp anglais de Limited by Guarantee, en revanche elle ne peut distribuer des profits. Eurid est donc
06-13-pp contrainte d'ajuster ses prix à ses revenus, donc les baisser tant que les revenus montent.
06-13-pp Revenons vers Nominet. Nominet engrange des revenus, et aujourd'hui, pour garder son profil "à
06-13-pp but non lucratif" ne peut distribuer des dividendes. En même temps Nominet s'est rendu compte
06-13-pp que la baisse des prix en dessous de certain seuil était nuisible au registre. D'où la création d'une
06-13-pp fondation caritative - elle sert à déposer les surplus en bonnes actions, et maintenir les prix à un
06-13-pp niveau jugé bon pour Nominet (Nominet étant juge et parti de cette décision). Sans connaître à
06-13-pp fond AuDA, j'imagine que les mêmes régulations d'origine britannique produisent les mêmes
06-13-pp effets, en Angleterre ou en Australie.

06-13-pp J'en arrive donc à la conclusion que le régime "à but non lucratif" peut être nuisible. Les registres
06-13-pp comme VeriSign ou Neustrar, où encore Denic, font leur vrai métier, investissent dans l'avenir, et
06-13-pp l'anticipation des techniques d'avenir. Les Américains distribuent des dividendes aux
06-13-pp actionnaires, Denic développe une technique avec ses actionnaires de la coopérative. Nominet et
06-13-pp AuDA font de l'esbroufe, ils gaspillent l'argent en actions médiatiques, dont le moindre intérêt
06-13-pp reste à prouver (et font beaucoup de communiqués de presse, ils vont peut être faire du cinéma un
06-13-pp jour).

06-13-pp Re a. Je suis d'avis qu'un OE ne devrait pas être obligatoirement à but not lucratif, et qu'un OE
06-13-pp grandissant est une entreprise qui est mieux gérée comme une entreprise responsable devant ses
06-13-pp actionnaires.

06-13-pp Re b: Il ne faut pas confondre des métiers. Un OE est une entreprise qui doit bien gérer les
06-13-pp serveurs des noms et des "whois", et être étroitement impliquée dans le système mondial crée par
06-13-pp l'Internet. Les actions d'intérêt général sont hors sujet, et peuvent être laissées à une multitude
06-13-pp infinie d'associations de tout genre qui s'en occupent. En revanche la technique ne se fait que par

06-13-pp les ingénieurs et des mathématiciens, et elle est mieux faite entre les BEs et OE collectivement, comme
06-13-pp dans le cas de Denic
06-13-pp
06-13-pp

indom Par définition, le registre est en situation de monopole sur la gestion d'une
indom ressource nationale. Pour rester neutre, il doit être un organisme à but non
indom lucratif avec une définition de mission très précise afin d'éviter des abus de
indom position dominante de ce dernier. Le registre ne doit pas avoir comme
indom préoccupation la recherche de profit ou l'obligation de satisfaire des
indom actionnaires. Il doit travailler avec un réseau de vente composé de
indom prestataires accrédités, ce qui lui assure le niveau de contrôle nécessaire
indom pour lui permettre de réguler son réseau de vente. Le registre veille
indom notamment à ce que ses prestataires n'aient pas des comportements anti-
indom professionnels de nature à nuire au secteur tout entier.
indom Ce n'est certainement pas un hasard si tant de pays ont opté pour ce modèle
indom pour l'entité en charge de la gestion de leur extension.
indom Lorsque le registre est une société commerciale, comme ce fut par exemple le
indom cas sur le .COM, certaines dérives peuvent apparaître. Ayant « innové » en
indom modifiant la façon dont son extension est gérée, le registre du .COM s'est
indom ainsi retrouvé plusieurs fois en conflit avec son autorité de tutelle, l'ICANN,
indom et la communauté Internet en général. Des services comme le fameux « site
indom finder » étaient ainsi manifestement motivés par la recherche de profits, mais
indom impactaient l'ensemble des utilisateurs.
indom Au-delà d'assurer au registre un statut d'organisme à but non lucratif, nous
indom pensons qu'il est important de lui demander de s'engager contractuellement à
indom ne pas concurrencer son réseau de vente, ni avoir des initiatives lui
indom permettant de profiter de sa situation privilégiée. Pour atteindre ce but, on
indom peut aussi imaginer reprendre le modèle de gouvernance actuel de l'AFNIC
indom en le faisant évoluer pour le (ou les) registre(s) des extensions françaises et
indom d'outre-mer.
indom En effet, le principe d'une gouvernance assurée par des acteurs multiples,
indom dont le gouvernement, les utilisateurs et les bureaux d'enregistrement, peut
indom permettre d'éviter ce genre de dérives. Mais uniquement si les acteurs ont
indom une voix égale et peuvent ainsi faire valoir leurs arguments. La composition
indom actuelle du Conseil d'administration de l'AFNIC donne une forte
indom prépondérance de voix aux représentants gouvernementaux nommés, face à
indom des représentants des collègues prestataires ou utilisateurs élus. Et l'Etat
indom garde un droit de veto sur les décisions du Conseil. Résultat : l'avis des
indom prestataires et utilisateurs n'a pas besoin d'être pris en compte si les
indom représentants des ministères ne le souhaitent pas.
indom Pour le registre, un engagement sur des actions liées au développement
indom d'Internet nous paraît souhaitable. Pour l'AFNIC, c'est une tradition. Par
indom exemple, l'AFNIC partage son expérience et son savoir avec des registres
indom étrangers moins développés au travers de l'initiative CodevNic. Cela permet
indom d'améliorer le niveau de savoir et de pratique générale sur Internet.
indom Il nous semble donc important de privilégier un registre à but non
indom lucratif, doté d'une structure de gouvernance où toutes les parties
indom prenantes sont représentées de manière égale. Il n'est par ailleurs
indom pas déraisonnable de demander au registre, en contrepartie du
indom monopole qui lui est accordé sur l'extension qu'il gère, de participer
indom au développement d'Internet en général, et du nom de domaine en
indom particulier.

cr martinique Il est important que l'office d'enregistrement soit un organisme à but non lucratif.
cr martinique Le conseil régional de Martinique en serait le contact administratif.